Compte Rendu

L'an deux mille treize, le 02 décembre à 17h00, légalement convoqué le 8 Novembre, **le Comité Syndical** s'est réuni dans les locaux du SIEM, 2 place de la Libération à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de M. Pascal DESAUTELS.

Etaient présents :

Mme Rachel PAILLARD, MM. Jean-Pierre BOUQUET, Christophe CORBEAUX, Vice-Présidents,

MM. Hubert ARROUART, Gilbert BARABAN, François BOITEUX, Régis BOURGOIN, Pascal BOUXIN, Jean-Pierre CADET, Jean-Claude COLLINET, Charles DE COURSON, Jean-Louis DELUZE, Francis FLOQUET, Francis DROUOT, Jean-Claude GUERINEAU, Henri GUINAND, René HANOT, Jean HUGUIN, Christian LEMOINE, Bruno LOMBARD, Michel BAUDOT (suppléant de Jean-Louis MABIRE), Olivier MEUNIER, François MOURRA, Mme Colette PASQUET, MM. Claude PERDREAU, Jacques RAGUET, Pierre LABAT (suppléant de Bernard ROCHA), Bruno ROULOT, Bernard ROUSSEAU, Alphonse SCHWEIN, Claude SIMON, Janick SIMONNET, membres.

Etaient excusés :

MM Francis BLIN, Jean-Louis DEVAUX, Michel GUILLOU, Philippe HEMBISE, Maurice HENRIAT, Jean LE FOLLEZOU, Christophe LEDOUX, Frédéric LEPAN, Dominique LEVEQUE, Daniel MAIRE, René MAIZIERES, Jean-Pierre MASIUK, Pascal PERROT, Alain PEUCHOT, Jean-Pierre PINON, Sébastien VACELLIER, membres.

Monsieur DESAUTELS remercie l'ensemble des membres présents et rappelle l'ordre du jour de cette réunion :

Ordre du Jour

- Approbation du PV de la réunion du Comité en date du 03/06/2013
- Information du Président
- Statuts
- Personnel
- Décision modificative
- Travaux
- Questions diverses

Approbation du CR de la réunion du Comité en date du 22/07/2013

Lors de cette réunion, il avait été approuvé le CR de la réunion du Comité syndical du 03/06/2013.

Au cours de l'information du Président, celui-ci était revenu sur la réunion qui avait eu lieu au Capitole relative à l'aménagement numérique.

Le Comité avait validé :
- la mise en place des statuts et déclenché le processus délibératoire aux adhérents
- le tableau des effectifs
- la décision modificative
- la liste des extensions de réseaux.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le PV de la réunion du comité en date du 22/07/2013.

Information du Président

Monsieur le Président fait le point sur l'année écoulée en indiquant que le volume d'investissement sur les réseaux reste important et devrait être de l'ordre de 14.5 millions d'euros pour l'année 2013.

Cela, malgré les intempéries du début d'année. Il en profite pour féliciter les services du SIEM pour le travail accompli cette année.

Il revient également sur le retard pris par les services d'ORANGE pour ce qui est du câblage téléphonique. En effet, contrairement à l'an passé, ORANGE dispose de moyens financiers suffisant mais cette fois ci, il semble que l'entreprise prestataire fasse défaut. ORANGE met tout en œuvre pour remédier à cette situation.

Monsieur le Président indique, pour terminer, que près de 200 communes ont délibéré sur les nouveaux statuts de notre SIE.

Approbation des marchés SIEM

MARCHE TRAVAUX

Monsieur le Président présente à l'assemblée la décision d'attribution émise par la CAO régulièrement réunie les 18/09 et 17/10/2013.

Suite à l'analyse faite par les services du SIE, la CAO a attribué les 9 lots aux entreprises suivantes :

Lot n°1
Lot attribué à l'entreprise DRTP

Lot n°2
Lot attribué à l'entreprise DRTP

Lot n°3
Lot attribué à l'entreprise INEO

Lot n°4
Lot attribué à l'entreprise CEGELEC

Lot n°5
Lot attribué au groupement d'entreprises VIGILEC-SOMELEC

Lot n°6
Lot attribué au groupement d'entreprises VIGILEC-SOMELEC

Lot n°7
Lot attribué au groupement d'entreprises VIGILEC-SOMELEC

Lot n°8
Lot attribué au groupement d'entreprises SCEE-GTIE

Lot n°9
Lot attribué au groupement d'entreprises SCEE-GTIE

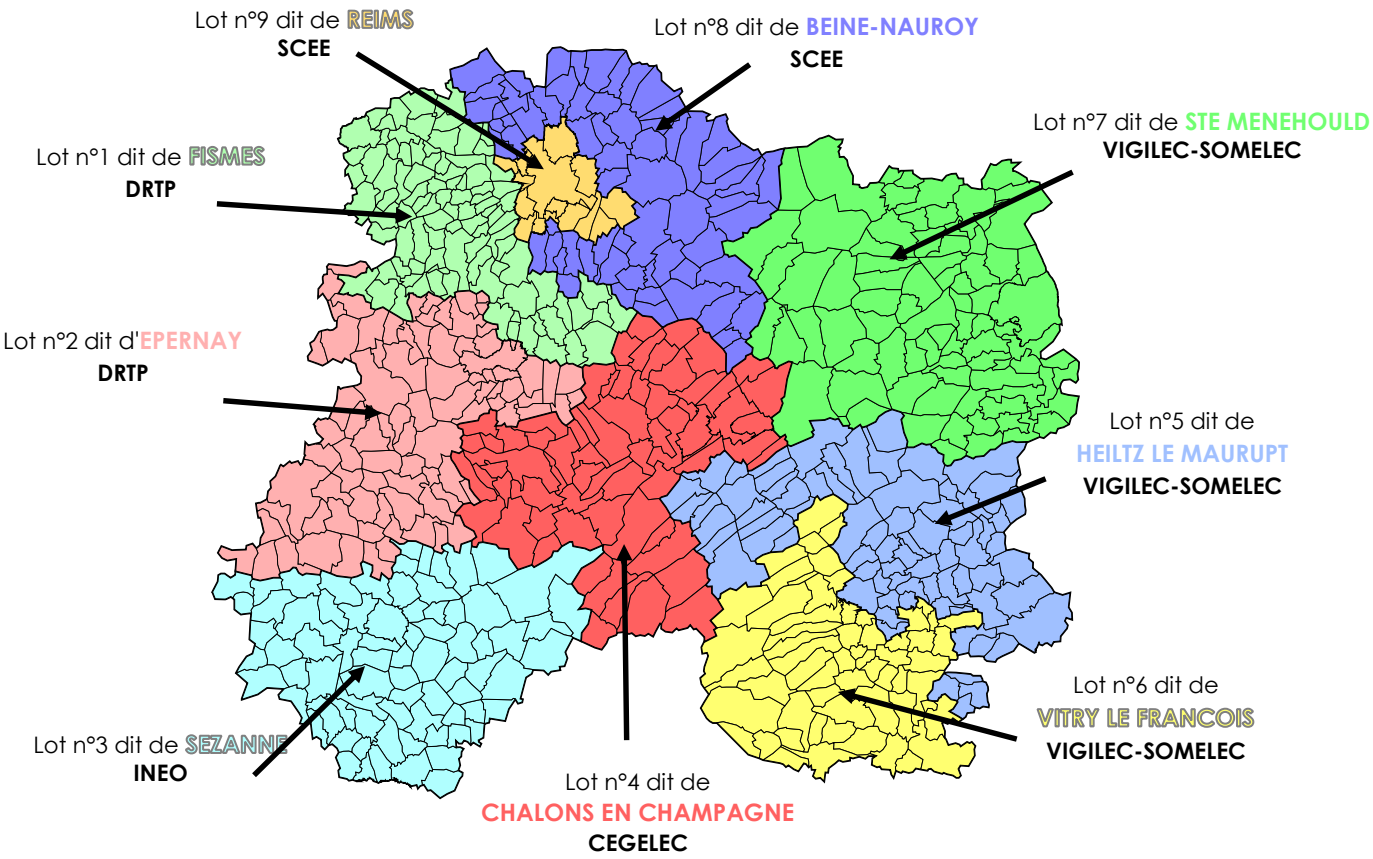

Monsieur DE COURSON demande s'il y a eu des changements dans les entreprises et quel est le niveau de prix.

Pour ce qui concerne les entreprises, nous conservons les mêmes que le marché précédent, hormis le fait que l'entreprise VIGILEC ait répondu en groupement solidaire avec l'entreprise SOMELEC.

Deux entreprises ont répondu, CTP et SPIE EST mais n'ont pu être retenu. La première à cause d'un dossier technique trop faible, la seconde pour des prix remis trop élevé.

Nous avons obtenu des prix cohérents dans le sens où le niveau de prix se situe au niveau de ceux de notre marché précédent en y intégrant uniquement l'actualisation légale liée au TP 12 (soit à ce jour, environ + 10.5 % en 4 ans).

Monsieur DE COURSON demande s'il n'est pas envisageable qu'il y ait entente entre les entreprises.

Nous luttons depuis de nombreuses années contre les ententes. Pour les rendre moins aisées, nous avons mis en place un bordereau vierge et non plus complété avec remise d'un unique rabais sur l'ensemble.

Cela ne facilite pas la tâche des entreprises, mais il est fort à penser, malheureusement, que l'ensemble des entreprises présentes sur ce type de marchés se parlent régulièrement.

Monsieur BARABAN demande à connaître le niveau de prix de CTP.

CTP a fait une offre 20 % en dessous de son concurrent direct, mais le dossier technique étant trop faible, l'entreprise n'a pas été retenue

Monsieur DE COURSON demande s'il n'était toutefois pas possible de leur céder un lot.

La question a été posée en CAO, mais, l'entreprise CTP ayant répondu sur 4 lots, il aurait fallu attribuer les 4 lots s'il n'avait été tenu compte que du prix. Ce qui était impossible au regard des moyens techniques mis à disposition, entre autre, et du règlement de consultation.

Monsieur DE COURSON précise qu'il serait bon de prévenir la DGCCRF lors de nos ouvertures des plis.

Cette dernière est conviée, mais ne vient pas.

Il est également rappelé que nous n'achetons pas un prix, mais une prestation. Un prix trop bas n'amènerait qu'une baisse de qualité du travail rendu et imposerait au SIEM d'augmenter sa masse salariale pour effectuer une surveillance accrue des entreprises, ce qui n'est ni souhaitable ni envisageable aujourd'hui.

Suite à ces différentes questions, le Comité Syndical valide la décision de la CAO comme présentée ci-dessus.

MARCHES D'ECLAIRAGE PUBLIC

Marché entretien

Comme autorisé lors de la réunion du Comité du 3 juin 2013, l'appel d'offres concernant notre marché travaux neufs et maintenance EP a été lancé. Les offres sont parvenues le 15 novembre 2013. La commission s'est réunie le 18 novembre pour ouvrir 12 plis et a admis l'ensemble des candidats à soumissionner.

Il s'agit des entreprises :

Pli n°1 : DRTP-GTIE
Pli n°2 : EIFFAGE
Pli n°3 : INEO
Pli n°4 : VIGILEC
Pli n°5 : GUERINEAU
Pli n°6 : SCEE
Pli n°7 : SOVITEL
Pli n°8 : HAUTEM
Pli n°9 : FME
Pli n°10 : CEGELEC
Pli n°11 : SPIE
Pli n°12 : SOMELEC

Après vérification de la validité des offres par les services techniques du SIEM, il a été attribué des notes à chacune des entreprises suivant les critères du règlement de consultation. Les notes maximales obtenues par lot et par entreprises sont les suivantes :

		LOTS															
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
NOTE FINALE	DRTP / GTIE	8.24		8.28	9.70	8.37			9.53								
	EIFFAGE		6.37														
	INEO					9.65	9.01										
	VIGILEC									7.82					7.49	7.82	7.82
	GUERINEAU	3.98	3.87	4.28					5.10				3.99	3.88			
	SCEE												6.89	6.89			
	SOVITEL									7.44					7.06	6.65	7.16
	HAUTEM						7.42	7.36				7.41	6.75	6.75			
	FME	5.40	5.52										5.26	5.26			
	CEGELEC							9.23			9.60	9.18					
	SPIE	7.41	7.49	7.68									7.18	7.18			
	SOMELEC														8.25		

La commission valide les offres. Les lots ont été attribués comme suit :

Lot n°1
Lot attribué au groupement d'entreprises DRTP-GTIE

Lot n°2
Lot attribué à l'entreprise SPIE

Lot n°3
Lot attribué au groupement d'entreprises DRTP-GTIE

Lot n°4
Lot attribué au groupement d'entreprises DRTP-GTIE

Lot n°5
Lot attribué à l'entreprise INEO

Lot n°6
Lot attribué à l'entreprise INEO

Lot n°7
Lot attribué à l'entreprise CEGELEC

Lot n°8
Lot attribué au groupement d'entreprises DRTP-GTIE

Lot n°9
Lot attribué à l'entreprise VIGILEC

Lot n°10
Lot attribué à l'entreprise CEGELEC

Lot n°11
Lot attribué à l'entreprise CEGELEC

Lot n°12
Lot attribué à l'entreprise SPIE

Lot n°13
Lot attribué à l'entreprise SPIE

Lot n°14
Lot attribué à l'entreprise SOMELEC

Lot n°15
Lot attribué à l'entreprise VIGILEC

Lot n°16
Lot attribué à l'entreprise VIGILEC

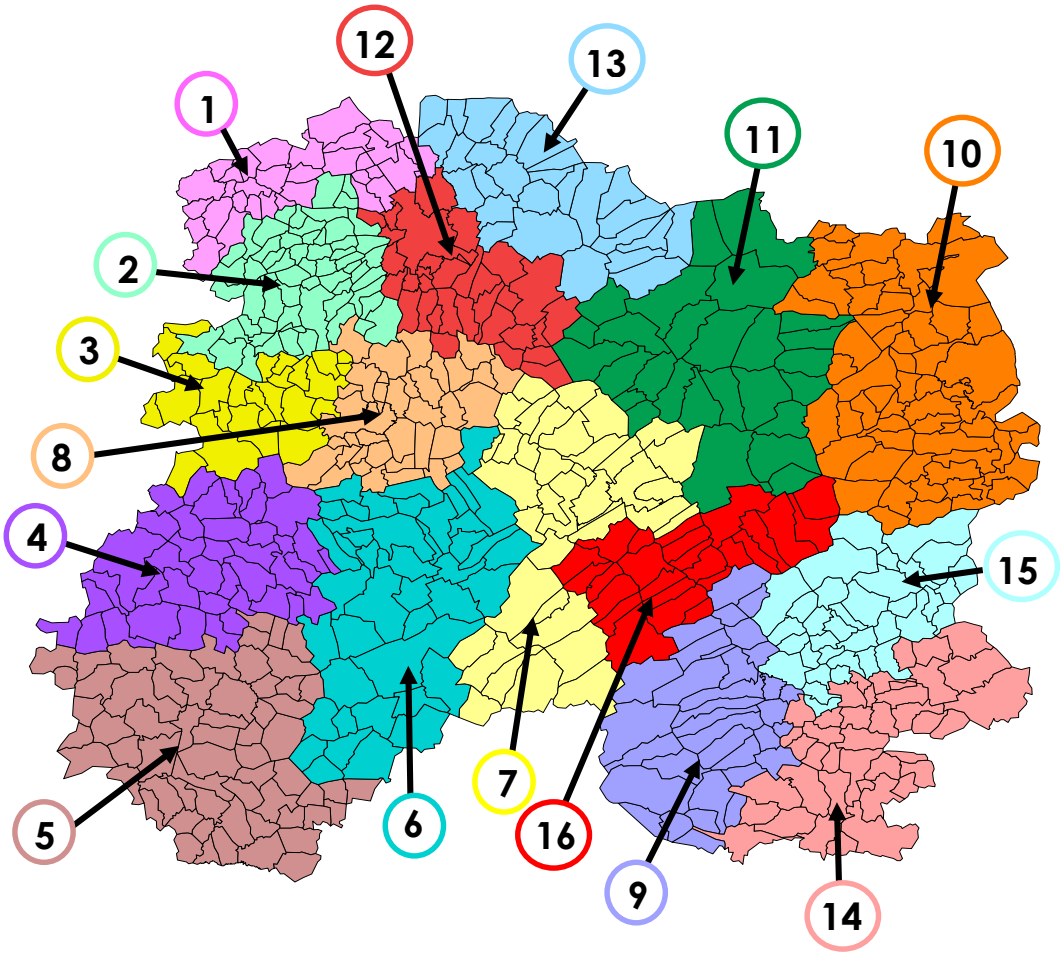

Monsieur DE COURSON indique que certains lots n'ont reçu qu'une seule réponse, est-ce normal ?

Il est précisé que les lots dans cette situation sont ceux pour lesquels aucune commune ne nous a délégué cette compétence. Ce sont en quelque sorte des lots "morts".

<u>Marché travaux neufs</u>

Comme autorisé lors de la réunion du Comité du 3 juin 2013, l'appel d'offres concernant notre marché travaux neufs et maintenance EP a été lancé. Les offres sont parvenues le 15 novembre 2013. La commission s'est réunie le 18 novembre pour ouvrir les 7 plis reçus et a admis l'ensemble des candidats à soumissionner.

Il s'agit des entreprises :
Pli n°1 : DRTP
Pli n°2 : INEO
Pli n°3 : SAG VIGILEC
Pli n°4 : SCEE/CEGELEC/GTIE
Pli n°5 : FME
Pli n°6 : SPIE EST
Pli n°7 : SOMELEC

Les services techniques du SIEM ont vérifié la validité des offres et attribué des notes à chacune des entreprises suivant le critère du règlement de consultation. Les notes obtenues sont les suivantes :

DRTP :	9.30
INEO :	9.22
SAG VIGILEC :	9.01
SCEE/CEGELEC/GTIE :	7.53
FME :	6.63
SPIE EST:	6.91
SOMELEC:	8.89

La commission valide les offres. Les 7 entreprises seront consultées à chaque fois.

Le Comité Syndical valide la décision de la CAO telle que présentée ci-dessus pour ces deux marchés.

➢ ***Débat d'Orientations Budgétaires***

Situation de l'année écoulée

Bilan financier au 25/11/2013

Arrêté à la date du 25/11/2013, la clôture de l'exercice 2013 laisse apparaître un excédent de 8 711 808. 30 €. Pour ce qui concerne le résultat d'exécution du budget 2013, toujours à la même date, il est le suivant :

	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2012	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT EXERCICE 2013	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2013
INVESTISSEMENT	- 7 301 723.23 €		1 463 065.10 €	-5 838 658.13 €
FONCTIONNEMENT	10 986 301.62 €	8 770 538.23 €	7 248 743.20 €	9 464 506.59 €
TOTAL	3 684 578.39 €	8 770 538.23 €	8 711 808.30 €	**3 625 848.46 €**

Factures d'investissement en attente de paiement	-533 684.67 €
Subventions demandées non perçues :	
FACE	113 114.95 €
Conseil Général	200 000.00 €
PCT	531 845.96 €
TCFE à percevoir	700 000.00 €
TVA demandée à ERDF	503 991.75 €
TOTAL	**5 141 116.45 €**

Comme vous pouvez le constater, le résultat est nettement supérieur à celui de 2012. Cela s'explique par le fait que nous avons davantage utilisé les crédits FACÉ en soldant les programmes 2010, 2011 ainsi qu'une partie du programme 2012.

Bien entendu, ce résultat n'est pas affiné et sera rendu définitif au 31/12/13.

Travaux 2013

Renforcements /Effacements/Sécurisations

Le 1er trimestre, marqué par une période d'intempérie longue, nous a néanmoins permis de réaliser un volume financier de travaux équivalent à celui de 2012.

Le second semestre est à ce jour légèrement en retrait par rapport à celui de 2012, mais les chiffres présentés sont ceux arrêtés au 25 novembre. Les entreprises peuvent présenter de la facturation jusqu'au 10/12, ce qui devrait nous permettre d'atteindre un volume global d'environ 12 M€ TTC.

Volume de travaux
Renforcement-Effacement-Sécurisation
par semestre 2011-2013

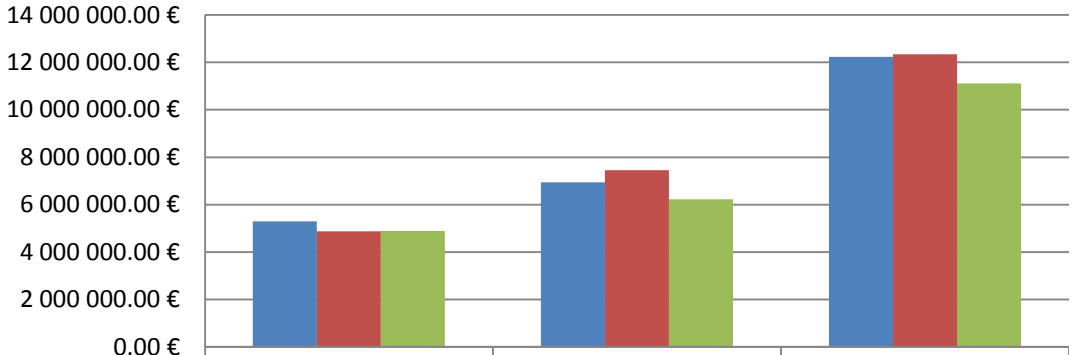

	1er semestre	2ème semestre	total
2011	5 295 018.77 €	6 938 674.64 €	12 233 693.41 €
2012	4 882 706.46 €	7 454 380.53 €	12 337 086.99 €
2013	4 890 630.57 €	6 227 945.83 €	11 118 576.40 €

Extensions

La baisse des extensions de réseaux BT/HTA rencontrée en 2012 se poursuit sur le même rythme en 2013 (environ – 300 k€ par an), avec un coup d'arrêt au 2ème semestre dû à un effondrement des raccordements d'habitations neuves et à un net recul des investissements professionnels. Cette chute correspond malheureusement à la situation économique actuelle.

Volume de travaux
Extensions
par semestre 2011-2013

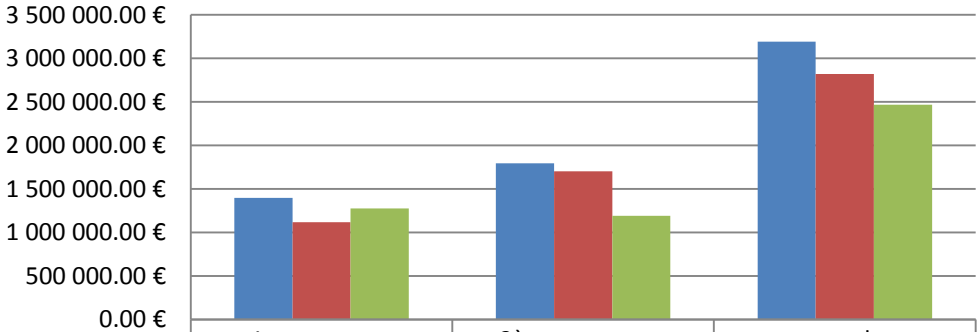

	1er semestre	2ème semestre	total
2011	1 399 252.75 €	1 794 656.63 €	3 193 909.38 €
2012	1 119 388.98 €	1 702 930.47 €	2 822 319.45 €
2013	1 276 416.81 €	1 192 314.41 €	2 468 731.22 €

Malgré cela, les investissements du SIE restent importants et se montent pour l'année 2013 à 13 587 307.62 € TTC

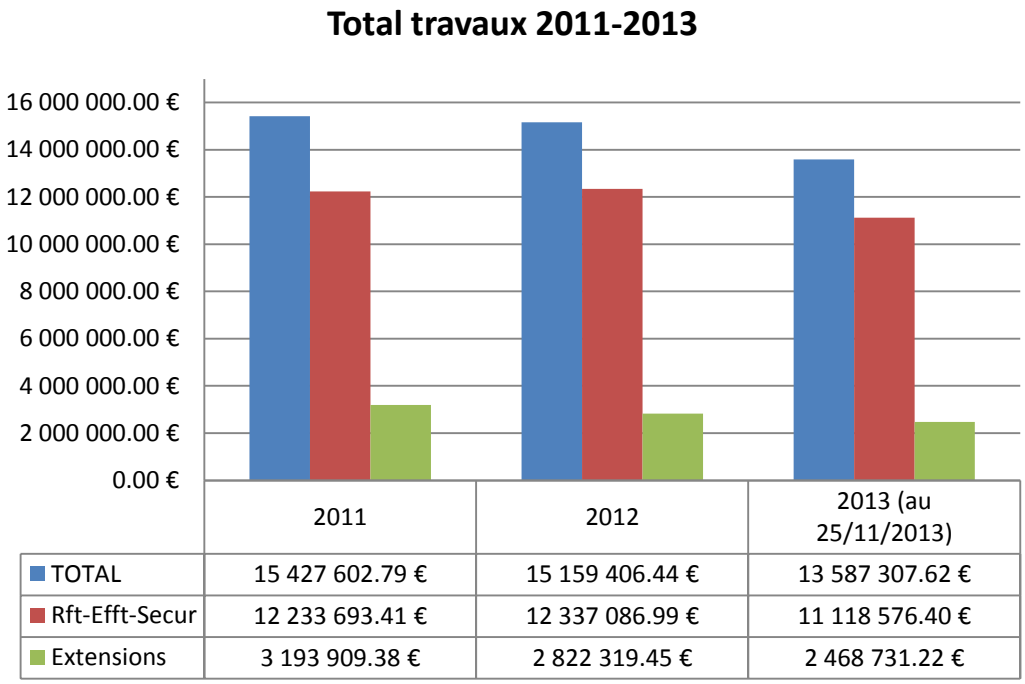

En correspondance avec les éléments financiers ci-dessus, il vous est présenté les éléments techniques (longueurs de réseaux BT/HTA) relatifs à nos investissements et soldés à ce jour :

Nature des opérations	Réseau BT souterrain			Réseau HTA souterrain		
	linéaires posés	Nombre d'opérations	Moyenne de linéaires / opération	linéaires posés	Nombre d'opérations	Moyenne de linéaires / opération
Effacement 2013	29 375	60	489.58	6 041	14	431.50
Renforcement 2013	7 384	14	527.43	2 105	6	350.83
Extension 2013	17 692	110	160.84	3 728	16	233.00
Total 2013	**54 451**	**184**	**295.93**	**11 874**	**36**	**329.83**

Dans le cadre de ces opérations :

- 27 postes de transformation HTA/BT ont été posés pour une puissance de 6 220 KVA
- 13 postes ont été déposés dont 4 cabines maçonnées et 9 postes sur poteau (H 61).

Tous ces travaux participent à l'amélioration de la qualité de l'électricité distribuée

Prévisions budgétaires

Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)

Comme il vous est présenté ci-dessous la TCFE pour 2014 pourrait être de l'ordre de 3700 k€.

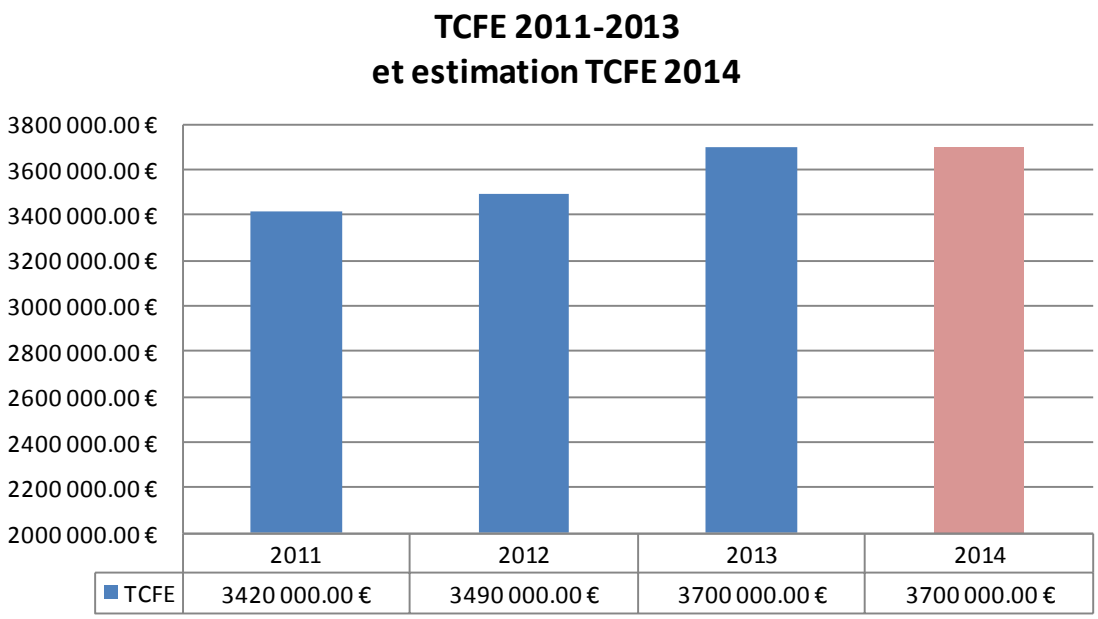

La hausse constatée en 2013 est essentiellement due à l'importante vague de froid du début d'année, c'est pourquoi, il semble raisonnable de ne pas prévoir de hausse de cette dernière pour 2014.

Toutefois, je tiens à vous rappeler que nous avions décidé d'augmenter annuellement le coefficient multiplicateur de la TCFE du "coût de la vie", comme nous l'autorise la loi. Cette hausse n'a pas été mise en place pour 2014.

Monsieur DE COURSON indique qu'EDF annonce une importante baisse de la consommation industrielle, ne serait-il pas prudent de voir le montant de la TCFE pour 2014 à la baisse.

Il est rappelé que les 3.7 millions d'euros indiqués pour 2013 ne sont qu'une évaluation prudente car il nous reste 1 trimestre de TCFE à percevoir.

Le montant final devrait, lui, être supérieur. C'est pour cela que l'hypothèse de perception pour 2014 est à ce niveau.

Pour ce qui concerne la hausse de taux applicable à la TCFE pour 2015, le Comité dans son ensemble estime qu'il serait préférable de le maintenir à son niveau actuel. Cela principalement pour ne pas augmenter le coût de l'électricité dans la situation économique actuelle.

Redevance R1 et R2

Redevance R1

Cette redevance, basée sur des ratios urbain/rural concernant les longueurs de réseaux BT/HTA et les habitants, ne peut baisser (sauf perte importante de population rurale) car indexée sur l'indice d'ingénierie de décembre 1993 (année de signature du cahier des charges).

Comme chaque année, cet index évolue à la hausse de 2 % ce qui permet d'envisager une R1 2014 de 675 000 €.

Redevance R2

Cette redevance est basée sur les investissements de notre syndicat et calculée par rapport à l'année de réalisation n-2.

Il est donc possible d'évaluer cette redevance pour 2014 à 4 400 k€.

Néanmoins, la FNCCR et ERDF ont convenu après un long travail de la nécessité d'une approche globale et cohérente portant sur les investissements et la qualité sur les réseaux, la redevance de concession des contrats en cours, et le périmètre des charges couvertes par le TURPE. Dans le cadre du protocole signé lors du congrès de la FNCCR en septembre dernier, il a été convenu d'un lissage des redevances de concession dues par le concessionnaire.

Le montant de la part R2 de la redevance de concession à verser par le concessionnaire au titre de l'exercice N est déterminé comme suit.

Il est d'abord procédé à un calcul de la part R2 au titre de l'exercice N, selon la formule en vigueur dans les contrats de concession à la date de signature du protocole, c'est-à-dire notamment sur la base de dépenses éligibles mandatées par la collectivité concédante l'année pénultième (N-2).

Il est ensuite calculé la moyenne cumulée des montants suivants :

- *Parts R2 versées pour les exercices 2010 à 2013 inclus*
- *Parts R2 calculées pour chaque période annuelle, de 2014 à l'année (N) incluse*

Le montant de la part R2 à verser par le concessionnaire au titre de l'exercice N est égal à cette moyenne, soit :
Somme $[R2_{\text{versée pour 2010}} + R2_{\text{versée pour 2011}} + R2_{\text{versée pour 2012}} + R2_{\text{versée pour 2013}} + R2_{\text{calculée pour 2014}} + \ldots + R2_{\text{calculée pour année (N)}}]$ */ [Nombre d'années de 2010 à l'année (N)].*

Au titre d'exemple, le montant de la part R2 à verser par le concessionnaire au titre de l'exercice 2014 est égal à la moyenne des montants suivants :

- *Part R2 qui a été versée par le concessionnaire au titre de 2010*
- *Part R2 qui a été versée par le concessionnaire au titre de 2011*
- *Part R2 qui a été versée par le concessionnaire au titre de 2012*
- *Part R2 qui a été versée par le concessionnaire au titre de 2013*
- *Part R2 calculée au titre de l'exercice 2014, selon la formule de calcul en vigueur à la date de signature du protocole.*

Le montant de cette R2 "lissée" serait légèrement en baisse par rapport à celle que l'on pourrait qualifier d'historique et peut être estimé à 4 060 0000 €.

Il est à noter que cette nouvelle méthode de calcul, si elle n'est pas vertueuse dans le cas où nos investissements augmenteraient, est un important amortisseur à la baisse dans le cas où ces derniers viendraient à baisser.

Sans être d'un pessimisme outrancier, il est pragmatique de penser qu'à l'heure actuelle, les subventions qui nous sont accordées ne devraient plus augmenter mais bien au contraire tendre à la baisse.

Cette baisse impactera notre capacité d'investissement et donc la redevance R2 versée par le concessionnaire.

Cette formule de lissage devrait nous permettre d'amoindrir la perte de R2 due à la suppression de l'accompagnement du Conseil Général à l'électrification rurale (- 1 million en 2 ans) ou encore à la baisse, plus qu'annoncée des dotations FACÉ.

Redevance R1-R2
Années 2011-2013 et estimation 2014

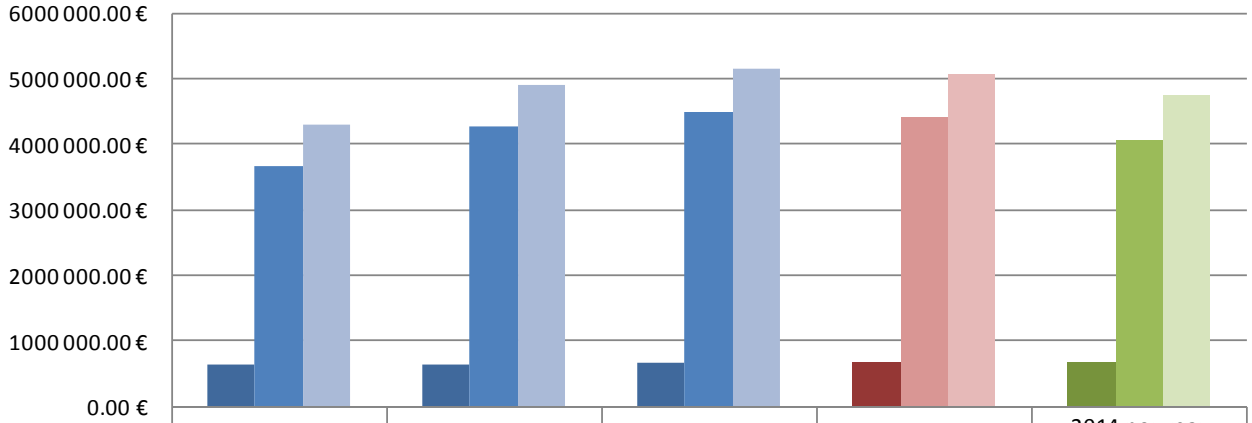

	2011	2012	2013	2014	2014 nouveau calcul
R1	632 797.21 €	650 317.31 €	663 355.70 €	675 000.00 €	675 000.00 €
R2	3661 755.51 €	4267 217.40 €	4487 113.05 €	4400 000.00 €	4060 000.00 €
Total	4294 552.72 €	4917 534.71 €	5150 468.75 €	5075 000.00 €	4735 000.00 €

L'acceptation de cet accord donnera lieu à la signature d'un avenant au cahier des charges de concession. Nos services étudient actuellement un moyen de détacher la redevance de concession des investissements réalisés par le syndicat. C'est-à-dire que nous souhaiterions orienter la redevance de concession vers un véritable loyer de réseaux basé sur les longueurs de réseaux HTA-BT, entre autres, du département. Cette formule fournirait au SIEM l'opportunité d'avoir jusqu'au terme de la concession (2023) des recettes garanties.

Cette capacité de négociation sera indiquée dans l'avenant proposé et est d'ores et déjà prise en compte par le concessionnaire. M. DAPOGNY, Directeur Territorial d'ERDF, se propose de venir nous présenter cet accord lors de notre assemblée générale qui aura lieu le 27 janvier 2014.

Le Comité Syndical valide la signature d'un avenant au CCC dans le sens de la présentation qui vient de lui être fait ainsi que la venue de M. DAPOGNY lors de l'assemblée générale.

Part Couverte par le Tarif

En 2010, un avenant au cahier des charges de concession a modifié le retour sur investissement lié aux extensions de réseau. Historiquement pris en compte dans le terme B de la redevance R2, le coût financier lié aux extensions est pris en considération via un protocole dit "PCT" et payé par ERDF via le TURPE (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité).

Comme l'an passé, il est constaté un décalage important entre les demandes de versement et le paiement par le FACÉ.

PCT 2011-2013

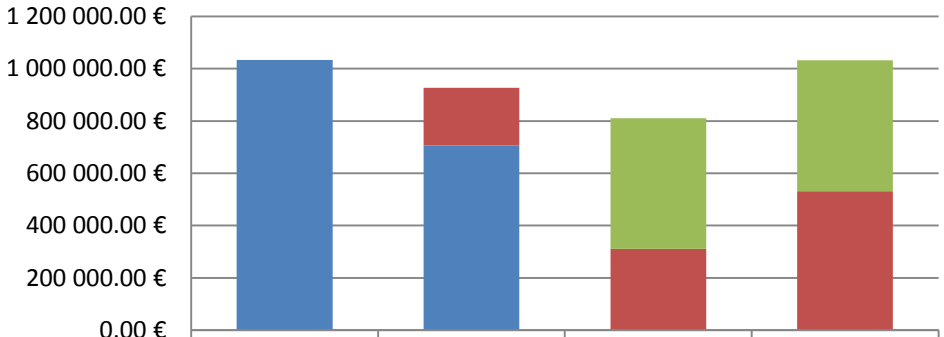

	2011	2012	2013	Total à percevoir sur 2014
Non encore demandée			500 000.00 €	500 000.00 €
Demandée - Non perçue		220 718.38 €	311 127.58 €	531 845.96 €
Perçue	1 033 010.00 €	706 234.96 €		

Le paiement de ce qui nous est dû au titre de 2012 et 2013 se monte à la somme de 1 031 845.86 € et est répartie en 2 catégories :

- Non perçue – demandée 531 845.96 €
- Non perçue – non demandée 500 000.00 €

Comme l'an passé, le versement de ces sommes devrait être réalisé pour la fin du 1er trimestre 2014.

En résumé, les fonds propres syndicaux pour l'année 2014 pourraient être les suivants :

TCFE	3 700 000
Redevance R1	675 000
Redevance R2	4 400 000 / 4 060 000
PCT	1 031 845
	---
	9 806 845 / 9 466 845

Monsieur DE COURSON demande pourquoi nous avons autant de retard dans le versement de la PCT, et pourquoi il n'est pas appliqué d'intérêts moratoires.

Il est rappelé que ces retards sont apparus depuis la transformation du FACE en compte d'affectation spéciale. Cette transformation a augmenté les délais de validation de nos demandes, par manque de personnel attribué à ces nouvelles tâches.

Pour ce qui concerne les intérêts moratoires, le sujet va être vu par nos services avec l'aide du trésorier.

Subventions attendues pour 2014

Subvention attendues pour 2014

Programme		Rappel subventions 2013	Subventions 2014 envisagées
FACE	Renforcement	445 000.00 €	420 000.00 €
	Effacement	771 000.00 €	730 000.00 €
	Sécurisation	250 000.00 €	225 000.00 €
	Total	1 466 000.00 €	1 375 000.00 €
Conseil Général		250 000.00 €	0.00 €
ERDF		340 000.00 €	340 000.00 €
	Total Général	2 056 000.00 €	1 715 000.00 €

Le volume global de dotation attendues en 2014 est de 1 715 k€.

L'ensemble de nos fonds propres, associés aux différentes dotations devrait nous permettre d'assurer un volume d'investissement de l'ordre de 13 000 000 € TTC.

Compétence principale "Electricité"

Comme chaque année, nos dépenses d'investissement sont orientées en priorité vers :

- Les renforcements de réseaux BT
- Les travaux de sécurisation du réseau BT (fils nus)
- Les extensions de réseaux
- Les effacements de réseaux BT/HTA.

Nous sommes actuellement en train d'affiner une liste de travaux à vous proposer en programmation pour le budget.

A ce jour, cette liste comporte de nombreuses opérations dont nous ne savons pas précisément si elles verront le jour.

Beaucoup sont liées à l'obtention de dotations de l'Etat ou du Conseil Général.

L'année 2014 est également une période marquée par les élections municipales qui généralement influent sur notre activité.

De plus, la programmation du Conseil Général pour ce qui concerne ses réfections de voiries (traverses) ne sera connue que dans le courant du mois de mai.

L'ensemble de ces contraintes associées aux restrictions budgétaires que rencontrent les collectivités locales nous impose de rester prudents sur notre programmation 2014.

Compétence optionnelle au titre de l'éclairage public

A ce jour, 76 communes nous ont transféré leur compétence Eclairage public

Option 1 (entretien, travaux neufs) 62
Option 2 (travaux neufs) 14

OPTION 1		OPTION 2
AUVE	OMEY	BUSSY LE REPOS
BARBONNE FAYEL	PARGNY LES REIMS	FISMES
BAYE	PLIVOT	JONCHERY SUR SUIPPE
BEINE NAUROY	POMACLE	NOIRLIEU
BERRU	REIMS LA BRULEE	OYES
BOURGOGNE	REUVES	PASSAVANT EN ARGONNE
CHAMERY	ROMIGNY	ST HILAIRE LE PETIT
CONGY	ROUFFY	ST LOUP
CONNANTRE	ST ETIENNE SUR SUIPPE	ST MARD SUR AUVE
COOLE	ST JEAN SUR MOIVRE	SOMMEPY TAHURE
COULOMMES LA MONTAGNE	ST MARD LES ROUFFY	VANAULT LE CHATEL
CUPERLY	STE MARIE A PY	VANAULT LES DAMES
DOMMARTIN VARIMONT	ST SOUPLET SUR PY	VANDEUIL
DONTRIEN	ST THIERRY	VITRY LA VILLE
ECURY SUR COOLE	SAPIGNICOURT	
EPENSE	SCRUPT	
FAUX VESIGNEUL	SELLES	
GIVRY EN ARGONNE	SEPT SAULX	
HAUSSIGNEMONT	SOMPUIS	

JALONS	SOUAIN PERTHES LES HURLUS	
JANVRY	THIEBLEMONT	
JOUY LES REIMS	THILLOIS	
LARZICOURT	VAL DE VESLE	
LIGNON	VAL DES MARAIS	
LUDES	VAUDEMANGE	
MAILLY CHAMPAGNE	VERRIERES	
MAISONS EN CHAMPAGNE	VERZY	
MOURMELON LE PETIT	LE VIEIL DAMPIERRE	
MOUSSY	VILLE EN SELVE	
NOGENT L'ABBESSE	VILLERS EN ARGONNE	
OGER	VILLE SUR TOURBE	

L'entretien :

Le parc transféré se compose d'environ 5 600 points lumineux.

Le coût global lié à cette activité de maintenance peut être estimé (suite à l'ouverture des plis du marché correspondant vu précédemment) à 146 362 € HT soit 175 634.40 € TTC.

La cotisation perçue des communes devrait se monter à 124 119 € pour l'année 2014, ce qui laisserait à la charge du SIE la somme de 22 243 €, sachant que la TVA dans le cadre d'une prestation de service est récupérable dans sa totalité et dans l'année de l'exercice.

L'investissement lié aux travaux neufs :

Nous avons interrogé l'ensemble des 76 communes pour connaître leur besoin, il ressort de cette enquête une demande de renouvellement de 267 points lumineux.

Le montant lié à ces différents investissements peut être estimé à 480 600 € HT (267 points à 1 800 € HT) soit 576 720 € TTC.

Sur cette somme, il serait demandé un fonds de concours de 380 475 € et la participation du SIE serait de 100 125 € (267 x 375 €).

Comme précédemment, la TVA pourra être récupérée sur l'exercice 2014.

Le coût lié à l'exercice de cette compétence représenterait pour le SIEM une dépense de 122 368 €.

Cette compétence fera l'objet d'un budget annexe pour lequel nous devons délibérer dès à présent quant à son ouverture.

L'équilibre de ce budget annexe sera réalisé par une subvention d'équilibre issue du budget général (prélèvement sur le terme E de la redevance R2).

Compétence optionnelle liée à l'aménagement numérique du territoire

Pour 2014, cette compétence sera portée par le budget général de notre syndicat.

En effet, n'ayant pas, à ce jour d'adhérent, les charges de fonctionnement ne peuvent être réparties sur les collectivités adhérentes.

A partir de 2015, un budget annexe sera établi et devra être équilibré en recettes et dépenses sans avoir recours à un subventionnement issu du budget général tant pour le fonctionnement que pour les investissements liés à cette compétence.

Pour les années 2014 et 2015, nous sommes en cours de rédaction d'une convention avec le Conseil Général.

Cette convention porte sur le financement du fonctionnement de la compétence en attendant l'adhésion des communautés de communes de notre département.

La participation du Conseil Général devrait représenter 50 % des coûts de fonctionnement plafonnée à 100 000 € pour 2014.

Cette convention sera présentée à l'assemblée départementale en janvier 2014 et bien évidement, son contenu intégral vous sera exposé lors de notre assemblée générale fin janvier.

Suite au débat d'orientations budgétaires, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à préparer les documents budgétaires 2014 suivant les axes de travail qui viennent de lui être présenté.

Tableau des effectifs

Considérant qu'il convient de mettre en conformité le tableau des effectifs avec l'évolution des recrutements, des emplois et des carrières, les modifications suivantes du tableau des effectifs sont présentées comme suit :

- Création d'un poste de Rédacteur Principal de 1ère classe
- Création de deux postes d'Adjoint Administratif Principaux de 2ème classe
- Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 1ère classe
- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 1ère classe
- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe
- Suppression d'un poste d'Agent de Maîtrise

Le Président propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivant :

Cat.	Grades	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
A	Directeur Général des Services Attaché Territorial	1 poste 1 poste	Libre Libre
	Ingénieur en Chef de classe normale	1 poste	Libre
	Ingénieur Principal	2 postes	C.KAZZIHA J.Y. LACAUGIRAUD
	Ingénieur	1 poste	Libre
B	Technicien Principal de 1ère classe	1 poste	Libre
	Technicien Principal de 2ème classe	2 postes	J.BATALLA Libre
	Technicien	3 postes	S. KOKEL S.HAGRY Libre
	Rédacteur Principal de 1ère classe	**1 poste**	**Libre**
	Rédacteur Principal de 2ème classe	1 poste	M.CARON
	Rédacteur Territorial	2 postes	Libre Libre
C	Agent de Maîtrise	3 postes	F.SEVESTRE G.ROBIN ~~**Libre**~~
	Adjoint Technique de 1ère classe	**1 poste**	~~**Libre**~~ Libre
	Adjoint Technique de 2ème classe	**1 poste**	~~**Libre**~~ Libre
	Adjoint Ad. Principal de 2ème classe	**4 postes**	S.MAS M.A.DERVIN **Libre** **Libre**
	Adjoint Ad. de 1ère classe	**7 postes**	C.FERRE C.LECARPENTIER A.SOUCAT K.TOURNEUR ~~**Libre**~~ Libre Libre Libre
	Adjoint Ad. de 2ème classe	3 postes	V.FISCHER L.SERVAIS E.LEGER

Le Comité Syndical valide la proposition du Président.

Taux de promotion

Suite à la proposition du tableau des effectifs présentée ci-dessus, il convient d'apporter les modifications suivantes au tableau de fixation du taux de promotion, adopté par délibération le 29 Juin 2007, comme suit :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'ACCES	TAUX (en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE		
ATTACHE	ATTACHE PRINCIPAL	100
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	100
REDACTEUR	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	100
ADJOINT AD. DE 1ERE CLASSE	ADJOINT AD. PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	100
ADJOINT AD. DE 2EME CLASSE	ADJOINT AD. DE 1ERE CLASSE	100
FILIERE TECHNIQUE		
INGENIEUR PRINCIPAL	INGENIEUR EN CHEF DE CLASSE NORMALE	100
INGENIEUR	INGENIEUR PRINCIPAL	100
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	100
TECHNICIEN	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	100
ADJOINT TECH. DE 1ERE CLASSE	ADJOINT TECH. PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	100

Ce tableau fera l'objet d'une consultation du Comité Technique Paritaire dont la prochaine réunion se tiendra le 12 Décembre prochain.

Le Comité Syndical valide la proposition du Président.

Gratification stagiaire

Le Syndicat accueille actuellement une élève de Première Baccalauréat Professionnel, option Gestion Administration. Durant sa période de stage, fixée à 4 semaines, l'élève est associée aux activités du Syndicat et, est également amenée à réaliser divers travaux de secrétariat.

A cet effet, il vous est proposé de lui verser en fin de stage, une gratification pouvant s'élever à 350 € net.

Le Comité Syndical valide la proposition du Président.

Mise en place de la Garantie Maintien de Salaire

Lors de la réunion de Comité du 17 Décembre 2012, vous avez voté la mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire sur le risque "santé".

Le Syndicat souhaite poursuivre cette démarche et mettre en place pour l'année à venir une participation dite de labellisation pour le risque "prévoyance".

Le SIEM pourrait apporter une participation mensuelle de 15€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée. Cette participation pourra être versée directement soit à l'agent soit à l'organisme. Le montant de la participation ne pourra pas excéder le montant de la cotisation due par l'agent mais pourra en couvrir l'intégralité.

Le Comité Syndical valide la proposition du Président.

Contrat d'Assurance Statutaire

Le Syndicat a, par la délibération du 3 Juin dernier, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en cas de maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service …

Le Centre de Gestion a présenté le résultat de sa consultation et le prestataire retenu est CNP Assurances. La durée du contrat est fixée à 4 ans et prend effet à compter du 1er Janvier 2014.

Pour les Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L., le taux est fixé à 5,50 % avec 15 jours de franchise en maladie ordinaire et risques professionnels.

Les risques garantis sont les suivants : Décès / Accidents de service et maladies imputables au service (y compris temps partiel thérapeutique) / Longue maladie et longue durée (y compris temps partiel thérapeutique) / Maternité, Paternité et Adoption / Incapacité (Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)

Pour les Agents Titulaires ou Stagiaires (moins de 28 heures de travail par semaine) et Agents Non-Titulaires affiliés au régime général et à l'IRCANTEC, le taux est fixé à 1.65 % avec 15 jours de franchise sur l'incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, de maladie grave et d'accident non professionnel.

Les risques garantis sont les suivants : Accident de travail et maladies professionnelles / Incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, de maladie grave, de maternité, de paternité, d'adoption, d'accident non professionnel.

Pour permettre notre adhésion au contrat groupe, une délibération autorisant le Président à opter pour la couverture des agents CNRACL et IRCANTEC, et à signer tout document contractuel résultant de la proposition du centre de gestion (contrats) doit être prise.

Le Comité Syndical valide la proposition du Président.

Compétence gaz : commune de BOUZY

Le SIEM est l'autorité organisatrice de la distribution de gaz. Ces membres peuvent lui transférer la compétence, afin que ce dernier exerce notamment les activités suivantes :

- Passation, avec les entreprises délégataires, de tous actes relatifs à la délégation du service public de distribution de gaz.
- Représentation et défense des intérêts des usagers dans les relations avec le concessionnaire pour la bonne application des lois et règlements en vigueur.
- Exercice du contrôle du bon accomplissement des missions de service public et contrôle des réseaux publics de distribution du gaz dans le cadre des lois et règlements en vigueur.
- Maîtrise d'ouvrage de travaux sur le réseau public de distribution de gaz.
- Relation ou intervention pour faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie de réseau des consommateurs finals desservis en gaz, selon les dispositions prévues à l'article L 2224-34 du CGCT.

En contrepartie, nous percevons la redevance de fonctionnement qui est faible et établissons notamment le rapport annuel de contrôle.

La commune de BOUZY vient de transférer cette compétence au SIEM.

Le nombre de communes adhérant à cette compétence optionnelle du SIEM s'élèvera ensuite à 22. Le syndicat devra continuer à démarcher cette compétence gazière afin que nous soyons reconnus par GRDF.

Le Comité Syndical valide l'adhésion de la commune de BOUZY à la compétence GAZ.

Programmation Complémentaire

Comme chaque année, des opérations ont été décalées ou abandonnées et il est donc possible de prendre en considération de nouveaux travaux.

Il vous est donc proposé la programmation complémentaire ci-dessous :

CORMONTREUIL – Effacement impasse Claude Burgod
BETHENY – Effacement rue de Franklin
REIMS – Effacement rue de Nice
LA VEUVE – Effacement fils nus rue de Marne

Le Comité Syndical valide la programmation complémentaire ci-dessus.

Extensions de réseaux

Lors du bureau syndical du 29 avril 2011, celui-ci a donné pouvoir au Président pour la pleine signature des délibérations relatives à ces mêmes extensions.

Voici la liste des opérations prises en considération :

AULNAY SUR MARNE	Extension rue d'Orge
BASSUET	Extension BT lieu dit "La fosse St Nicolas pour la CSGV
BELVAL SOUS CHATILLON	Extension BT au Hameau de la Poterne
BERRU	Extension CR des Chabouzets pour M. RIGOBERT
BERRU	Extension pour le Lotissement "Le Moulin Bazin"
BOULT SUR SUIPPE	Extension pour un TJ au groupe scolaire
BRANSCOURT	Extension rue des Parquis pour 3 parcelles
BRIMONT	Extension CR n°38 dit de la Courverault
CAUREL	Extension parc d'activités
CHATILLLON SUR MARNE	Extension rue de la Fontaine Corbillon
CLESLES	Extension d'un hangar de M. GAUTHIER Christophe
CONNANTRE	Extension chaussée du Pont de Pierre
CORMICY	Extension rue Jacques Mauduit pour le groupe scolaire
ESTERNAY	Extension ZA de la Chapelle
GIFFAUMONT CHAMPAUBERT	Extension TJ pour le casino
GIFFAUMONT CHAMPAUBERT	Extension BT rue du Lac
IGNY COMBLIZ	Extension BT rue des Cordiers
LIVRY LOUVERC	Extension pour une station de pompage
LOISY EN BRIE	Extension chemin des Près et de la Louvière
MASSIGES	Extension lieu-dit la Voie du Bois
MONCETZ L'ABBAYE	Extension SCI le Champ Godin
MONTMORT LUCY	Extension BT rue de Pigny
POMACLE	Extension chemin de la Procession
POMACLE	Extension chemin du Guène
PRUNAY	Extension rue Chauvet Delabarre
REC	Extension BT rue des Crayères
SACY	Extension rue de l'Eglise
SAINT ETIENNE SUR SUIPPE	Extension station pompage RD N°20
SAINT HILAIRE LE GRAND	Extension rue de Ceinture
SOMMESOUS	Extension petite rue d'Haussimont
SOUDE	Extension BT rue de l'Eglise
SOUDRON	Extension BT chemin des Hauts
VILLENEUVE RENNEVILLE	Extension TV en TB du passage à niveau SNCF
VINCELLES	Extension rue des Corps
VITRY EN PERTHOIS	Extension RD 982 pour GRTGAZ
VITRY LA VILLE	Extension pour le lotissement du Cray
VRAUX	Extension chemin rural du CBR

Le Comité Syndical valide la liste des extensions ci-dessus.

Questions Diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la réunion à 18h30.

Le Président du Syndicat

P. DESAUTELS